

Tribune des Groupes de l'Opposition

Les textes ci-dessous sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs

PS

Rentrée scolaire : du provisoire, de l'inachevé, du retard.

Pour la troisième rentrée consécutive, des petits Montrougiens fréquenteront deux maternelles dites provisoires. On peut se demander pour combien de temps encore, puisqu'il n'y a aucun projet de construction d'une école proposé au Conseil municipal à ce jour.

Pour la troisième rentrée consécutive, les scolaires n'auront pas droit à la piscine de Montrouge, la réouverture maintes fois annoncée (ex : pour janvier 2007 au CM du 28 juin 2006) est peut-être envisagée pour début 2008. Une réhabilitation insuffisamment étudiée, un mauvais choix de maître d'œuvre, des modifications importantes en cours de chantier qui perturbent les travaux, rien de tel pour retarder aussi longuement un chantier avec toutes les conséquences négatives pour la pratique de la natation par les scolaires pendant plus de deux ans.

Les travaux de restructuration de la restauration du groupe (maternelle, élémentaire) A. Briand qui devaient démarrer début juillet 2007 sont repoussés pour une durée indéterminée. Une injonction à consolider les carrières du sous-sol du groupe scolaire rend impératifs ces travaux non prévus dans le projet initial. Deux écoles très perturbées en cours d'année, le gros œuvre (phase bruyante) qui devait être réalisé pendant les vacances d'été le sera en cours de l'année scolaire, et le déménagement dans quatre classes provisoires se fera aussi en cours d'année scolaire. Une fois de plus on constate un manque d'anticipation, des projets élaborés sans concertation, avec les conséquences néfastes pour les enfants.

Les élus socialistes restent mobilisés sur tous ces sujets. Nous souhaitons une bonne rentrée à tous les Montrougiens.

Philippe BASSINET, Jean-Michel FIET, Jacqueline FINOT-FREBAULT, Joëlle LASSERRE, Wilfrid VINCENT.

Les élus socialistes : 108, av. H. Ginoux (01 42 53 88 10)

E-mail : psmontrouge@free.fr – Site : <http://psmontrouge.free.fr/>



Philippe BASSINET



Jean-Michel FIET



Jacqueline FINOT-FREBAULT



Joëlle LASSERRE



Wilfrid VINCENT

PCF

L'anticommunisme ne paie pas

Il n'y a pas un Conseil municipal ou un « droit de réponse » qu'il s'attribue dans ces pages, sans que le Maire ne verse dans l'anticommunisme ou la critique des villes dirigées par la gauche.

Un cran supplémentaire a été atteint lors des dernières élections législatives. Pour tenter de capter des voix et de dissuader les électeurs de se détourner de la candidate de gauche placée en tête... nous avons tous pu lire un florilège d'absurdités anticommunistes.

Mais le résultat est là : 58,58 % pour la circonscription, il est sans appel et c'est une défaite de plus. Les électrices et les électeurs ont fait le choix de reconduire une députée communiste. Forte du bilan de Janine Jambu, Marie-Hélène Amiable, votre nouvelle députée, aura à cœur de défendre les valeurs de justice sociale,

de démocratie et de progrès dans l'intérêt de tous les habitants et les salariés de Montrouge, Bagneux et Malakoff.

Des idées bien éloignées, semble-t-il, de l'ex-candidat « sarkosiste » et assimilé.

L'anticommunisme, ça ne paie pas.

Annie BRAIDOTTI, Patrick ROBINEAU - PCF



Annie BRAIDOTTI



Patrick ROBINEAU

MNR

Subventions et compétence

Nous avons tous été bouleversés par les effets du tsunami survenu le 26 décembre 2004 dans le Sud-Est asiatique. Le Conseil Municipal de Montrouge décidait alors d'allouer des aides à la Croix-Rouge et à l'Unicef, et d'engager un parrainage sur cinq ans avec l'une des villes sinistrées.

Au niveau national, l'examen de la Cour des Comptes laissait apparaître que les sommes collectées par les 32 organismes contrôlés étaient de l'ordre de 289 millions d'euros. Les ressources restant à utiliser au 31 décembre 2005, une fois déduits les frais de collecte et de fonctionnement, étaient de l'ordre de 66,5 % pour les neuf plus gros collecteurs. La Cour a reconnu que les organismes distributeurs ont parfois été confrontés à « l'insuffisance de projets solides et à un problème d'utilisation des ressources abondantes, voire trop abondantes ».

Au 3 décembre 2005, onze organismes avaient réorienté près de 20 millions d'euros vers d'autres causes. Conformément à ses com-

pétences régaliennes, l'État français, par son engagement rapide et ses actions d'urgence, a fourni une aide particulièrement adaptée et efficace sur le terrain (337 millions d'euros mobilisés au premier semestre 2006).

Le 27 mai 2006, un nouveau séisme touchait l'Indonésie. Sans information préalable, il a été demandé au Conseil municipal de voter une aide d'urgence pour ce pays. Je ne conteste pas le vote de la subvention à la date du 28 Juin 2006, mais l'absence d'information préalable. La notion d'urgence ne peut pas être reconnue, car les différentes associations étaient déjà bien engagées à la date du 10 juin 2006.

Par ailleurs, l'article L 2121.29 du Code général des collectivités territoriales pose le principe selon lequel « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune ». J'ai donc saisi le Tribunal Administratif qui devra prendre position dans cette affaire.

Marie-Thérèse GALATEAU, Conseillère Municipale.



Marie-Thérèse GALATEAU

Droit de réponse

Décidément, nos collègues socialistes n'ont pas de mémoire. Rappelons-leur une nouvelle fois qu'il est prévu depuis 1999 de construire une nouvelle école maternelle dans la ZAC des Portes de Montrouge sur un terrain partiellement propriété de la Ville de Paris et occupé par leur Samu social. Mais le dossier avance avec une lenteur désespérante. Et nos collègues socialistes verront bien que s'il y a à Montrouge des écoles maternelles provisoires, c'est la conséquence de la lenteur de la Ville de Paris dont le maire est socialiste...

Effectivement, nous regrettons de ne pouvoir mettre à la disposition des Montrougiens et des Montrougiennes une piscine embellie et rénovée à la rentrée. Mais tous ceux que je rencontre et qui connaissent les difficultés qu'ont ceux qui ont affaire aux entreprises du bâtiment le comprennent bien. Les entreprises sont débordées et ne respectent pas leurs engagements, quelles que soient les pénalités dont elles sont menacées. Une nouvelle fois se vérifie l'adage : « *La critique est aisée, mais l'art est difficile* ».

Pourquoi écrire que nos projets sont élaborés sans concertation alors que pour toute restauration de groupes scolaires un comité de pilotage est mis en place avec la participation des enseignants et des parents d'élèves. Le comité est réuni plusieurs fois dès la phase d'élaboration du projet et tout au long de son exécution. L'école Aristide Briand est la cinquième école qui va être restructurée pour à la fois la moderniser et en améliorer le fonctionnement. Les quatre écoles précédentes l'ont été dans les mêmes conditions et cela s'est bien passé. Quant aux consolidations de carrières, elles étaient bien prévues mais uniquement sous l'extension. L'Inspection Générale des Carrières a souhaité que nous consolidions aussi l'existant, y compris l'école primaire qui est récente et que le même service n'avait pas souhaité consolider à l'époque. C'est sans doute un excès de précaution mais qui va coûter cher.

*Le Maire,
Directeur de la publication*

Quelle mouche a piqué le groupe communiste pour l'amener à écrire de telles contre-vérités. Le lecteur pourra en avoir confirmation en lisant les comptes-rendus du conseil municipal ou en reprenant les différents numéros de *Montrouge Magazine* et verra que nous nous gardons au Conseil municipal comme dans cette revue de faire de la politique comme d'ailleurs de « critiquer les villes dirigées par la gauche ». Alors pourquoi mentir !

Il est amusant de constater qu'aujourd'hui le groupe communiste revendique la candidature de Madame Amiable comme étant une candidature communiste alors que pendant toute la campagne des élections législatives cela avait été savamment dissimulé. Qui voulait-on tromper ? En tout cas, je suis heureux que les communistes aient retrouvé le marteau et la faucille qu'ils avaient momentanément perdus.

*Le Maire,
Directeur de la publication*

Je rappellerai tout d'abord que le Code général des collectivités territoriales comprend un chapitre V, issu de la loi n°2004-758 du 29 juillet 2004, qui s'intitule « Coopération décentralisée » et qui permet aux collectivités locales de mener des actions de solidarité internationale et de coopération transfrontalière. Ces subventions sont donc bien pratiquées en droit, quant au fond tout cela me paraît bien peu charitable !

*Le Maire,
Directeur de la publication*